Ids - Saint - Roch

Le bulletin d'informations de la commune

Un nouveau site internet
www.ids-saint-roch.fr - Page 4

Le budget communal - Page 5

Le projet éolien - Page 16

La vie communale
Numéro 3 - Été 2016

Sommaire

Bulletin Été 2016

- Le mot du Maire ..... page 3
- Les informations communales ..... page 4
- L'activité - budget communal .....
  - Budget 2015 ..... page 5 - 6
  - Budget 2016 ..... page 6 - 9
- Les services publics municipaux ..... page 10 - 11
- La Communauté de communes Berry Grand Sud ..... page 12 - 13
- Les programmes du Pays Berry St-Amandois ..... page 14 - 15
- Le projet éolien ..... page 16
- Les brèves .....
  - Agence Postale Communale ..... page 17
  - Espace public numérique ..... page 17
  - Smirtom ..... page 17
  - Dépose de la cabine publique ..... page 18
  - Service Civique ..... page 18
  - Enedis et non plus ERDF ..... page 18
  - Information de RTE ..... page 19
  - Sapeurs Pompiers Volontaires ..... page 19
- Les associations ..... page 20 - 22
- L'AREIS ..... page 23 - 24
- La vie scolaire ..... page 25 - 26
- Le Comice Agricole au Fil du Temps ..... page 27 - 30
- L'Histoire - Le rôle de la cavalerie ..... page 31

MAIRIE D'IDS-SAINT-ROCH
Tél. : 02 48 60 05 66 - Fax : 09 70 62 73 63
www.ids-saint-roch.fr
E-mail : mairie-ids-st-roch@wanadoo.fr
Ouverture tous les jours de 8 h à 12 h et de 14 h à 16 h - sauf le mercredi après-midi
Permanence des élus : le samedi de 9 h à 12 h

Bulletin d'informations de la Commune d'Ids-Saint-Roch
Responsable de la rédaction et de la publication : Martine Fourdraine.
Conception, réalisation et impression : Imprimerie Saint Amandoise - 18200 Saint Amand Montrond - 02 48 96 21 43
Photographies : Mairie d'Ids-Saint-Roch
Illustrations de couverture : Ecole Ids-Saint-Roch

Le mot du Maire

Bulletin Été 2016

Chère Madame, Cher Monsieur,

La ruralité est objet de convoitise en même temps qu'il est un sujet récurrent.
Bien entendu, ici, les caractéristiques et les valeurs du monde rural sont le cadre de l'action d'élus locaux alors qu'ils sont engagés auprès de leurs concitoyens.

L'Etat, en charge de l'aménagement du territoire, donne l'impression de ne pas nous comprendre ou bien de nous oublier ! Pourtant les Maires ruraux n'ont de cesse de demander la fin des disparités injustifiées entre villes et campagnes. Quel sens reste-t-il pour ce mot « égalité » inscrit sur le fronton de nos mairies ?

La création de très grandes régions, l'adoption de la réforme territoriale, l'émergence des métropoles, la révision accélérée de la carte intercommunale sont autant de décisions qui ne sont pas sans impact sur la ruralité et la maltraitent.

En résumé, les maires s'interrogent sur l'avenir de la Commune au sein de l'organisation institutionnelle de notre pays. L'opposition des territoires entre eux n'est pas une orientation à suivre pour servir l'intérêt général.
La conclusion, ou plutôt la devise retenue, à l'occasion de la clôture du congrès des maires 2016, est « Ensemble, faisons cause commune ».
Des enquêtes nous révèlent, que les français marquent de façon continue, leur attachement profond à leur commune, la première collectivité dans leur cœur. La commune est, en effet, le premier relais de proximité pour les habitants. En pleine transformation du fait des évolutions législatives, chacun peut, en toute légitimité, s'interroger sur la commune contemporaine = la commune du XXIe siècle, quel avenir ?
Indépendamment du contexte administratif, l'autre grand défi pour les communes rurales est leur capacité à être attractives et à accompagner les mutations sociétales et territoriales, à l'heure de l'émergence de très grandes métropoles et de la mobilité des habitants.

Une remise en cause de la relation entre territoires ruraux et territoires urbains s'impose.
L'accès aux services publics, l'existence du commerce de proximité sont menacés pour ce qui nous concerne. Dans le cas où une redynamisation sera tentée, il sera pertinent de s'interroger sur l'échelle territoriale pour la mener à bien. Les difficultés structurelles inhérentes à notre territoire, notamment le manque d'emploi et les grandes difficultés de la polyculture-élevage, mais aussi l'insuffisance de consensus politique, sont autant de caractéristiques qui contraignent l'évolution attendue. Le sentiment d'abandon et d'exclusion est de plus en plus prégnant.
Certains élus font de la résistance en ne dépassant pas l'esprit de clocher alors que d'autres sont dans une position offensive et dynamique. Malgré les aides conséquentes allouées aux territoires ruraux, les plans d'action de l'Etat et de l'Europe se révèlent vains ; la faute aux soins palliatifs comme le saupoudrage des aides, la multiplicité des contrats et le manque de cohérence entre eux, les mises en oeuvre inachevées, etc.
En un mot, quid de la viabilité des mesures prises et des moyens alloués pour que la ruralité ne soit pas une fatalité et que l'espace rural ait accès au développement économique? Les élus ont certes du mal à se projeter dans un avenir serein pour assurer la subsistance de leurs concitoyens ; ils s'y emploient, tantôt poussés par l'enthousiasme et tantôt retenus par le découragement !

La réponse n'est qu'en partie institutionnelle. C'est pourquoi, au cœur de ce bulletin, vous trouverez un éclairage concret des réflexions ci-avant, à propos de la répartition des compétences entre Commune et Communauté de communes et des actions qui en découlent pour l'une et l'autre de ces deux collectivités de proximité.

« Les mains qui se lèvent font plus que les poings qui frappent ».

Bel été à vous, Chère Madame, Cher Monsieur.

Martine Fourdraine,

Document unique

Dans l'édition 2015 du bulletin municipal, nous vous informions de la réalisation du document unique permettant d'évaluer les risques auxquels sont soumis les agents dans l'exécution de leurs tâches quotidiennes.

Ainsi, chaque agent a participé à l'élaboration de ce document et un état des lieux a été établi, de façon concertée, pour identifier les méthodes mais aussi les conditions de travail des quatre employés communaux. Cet échange constructif a permis aux élus de répondre aux préoccupations des agents mais aussi de reconsidérer leur façon de travailler, le cas échéant.

Des équipements individuels de protection ont été achetés (chaussures, bottes, vêtements adaptés pour être plus visible en cas de travail sur la voie publique ou en cas d'utilisation de produits phytopharmaceutiques mais aussi protections auditives). Les règles en matière de sécurité et d'utilisation de produits dangereux ont été rappelées.

Par ailleurs, l'agent de voirie a pu suivre une formation de deux jours afin d'évaluer ses connaissances et savoir-faire pour la conduite en sécurité du tracteur agricole. A l'issue de ce stage, une autorisation de conduite, valable 10 ans, lui a été délivrée, conformément à la réglementation en vigueur.

Ce support est évolutif ; il doit tenir compte des mouvements de personnels, de la nécessité de renouvellement des équipements …

Un nouveau site internet : www.ids-saint-roch.fr

La collectivité a choisi de revoir la forme du site internet communal. La société Idweb, basée à Bourges, a donc été retenue pour réaliser un nouveau site plus attractif et intuitif que la version précédente.

Sa mise en ligne date de mars 2016. Il est construit autour de sept rubriques à partir desquelles vous accédez à un menu détaillé selon l'information que vous recherchez. Cet outil de communication de plus en plus plébiscité permet de véhiculer une image moderne et attrayante de la commune tout en se trouvant à distance.

Sa mise à jour se poursuit au fur et à mesure du temps.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et/ou suggestions pour nous permettre de le rendre le plus utile possible.

Élections présidentielles et législatives 2017

Les dates retenues pour l'organisation des prochaines élections présidentielles sont le 23 avril 2017, pour le premier tour, et le 7 mai 2017, pour le second tour.
Le gouvernement a également fixé les dates des élections législatives qui suivront : les députés seront élus à l'issue du scrutin à deux tours qui se tiendra les 11 et 18 juin 2017.

Congés d'été

Le Secrétariat de Mairie et l'Agence Postale seront fermés du lundi 8 au lundi 29 août 2016.
Durant le mois d'Août, la permanence des élus le samedi matin sera interrompue, mais il sera toujours possible de joindre le maire ou les adjoints en cas de besoin, aux numéros habituels.

Le budget communal

Activité

Exécution du budget 2015

Les comptes clôturés au 31 décembre 2015 et établis tant par l'ordonnateur de la Commune, c'est-à-dire par le Maire, que par le Comptable public représentant l'Administration sont les suivants :
• un excédent de 385 849,64 € en section de fonctionnement,
• un déficit de 87 291,45 € en section d'investissement.

Aucune dépense ou recette dite reportée, c'est-à-dire engagée mais non soldée, n'ayant été constatée, l'excédent net disponible a été de 298 558,19 € avec une concordance en termes de trésorerie.

Compte tenu du déficit structurel de la section d'investissement, nous avons décidé de la capitaliser par un abondement de 60 000 € dans le cadre du budget 2016.

Section de fonctionnement

Un strict contrôle de cette section s'impose pour :
• éviter la dégradation des résultats et les dépenses récurrentes superflues d'autant que les recettes, et notamment les dotations de l'Etat baissent, d'année en année,
• conserver une capacité d'autofinancement de façon à alimenter la section d'investissement d'autant que les subventions sont de plus en plus rares tant en nature qu'en pourcentage attribué.
La rigueur de gestion, à laquelle nous sommes habitués, ne nous fait pas peur mais la diminution de nos moyens financiers est effectivement une préoccupation de plus en plus sérieuse.

En 2015, les dépenses réelles de gestion des services ont baissé de 10 388 €, passant à 207 051 € contre 217 439 € en 2014. Les recettes de gestion des services ont baissé elles de 8 898 €, passant à 345 546 € contre 354 444 € en 2014. La baisse des dotations de l'Etat a été de 5 906 €.

Le tableau d'équilibre financier auquel est adossé l'emprunt d'origine de 205 000 € présente un excédent de 50 231,34 €, après prise en compte des dépenses (frais de gestion, provisions pour réparations, vacance, etc) et des recettes (loyers) à la date du 31 décembre 2015 ; l'en cours de la dette étant alors de 160 365,92 €.
Ce constat conforte notre approche que l'emprunt n'est pas systématiquement un remède à une éventuelle déficience financière mais en l'occurrence un outil de gestion.

Section d'investissement

Pour une inscription de projets de 273 717 €, la dépense réelle a été de 135 058,79 €.
Une grosse masse a été consacrée au renouvellement du matériel de voirie et notamment, le remplacement du gros tracteur (occasion Massey Ferguson pour 22 800 €) et le remplacement en neuf du tracteur tondeuse, ou plutôt micro-tracteur, puisqu'il s'agit d'une montée dans la gamme tant en puissance qu'en équipements (coût : 26 457 €).

Les travaux de voirie ont représenté 57 845,40 €. Les remises en état ont été réalisées comme suit : route de la Petite Cotardière, route du Trait à l'approche de la départementale, tronçon de route à proximité du Préau, route des Chagnons partiellement. Les travaux de bâtiments relatifs à la mise aux normes électriques à la cuisine du Foyer rural et des remplacements de menuiseries au logement du presbytère ont généré un coût de 7 539,53 €.

Section d'investissement (suite)

D'autres chantiers de plus ou moins grande ampleur ont été menés à bien comme des travaux annexes à la voirie (approfondissement de fossés, pose d'enrobés à froid ou achat de cailloux, travaux d'écoulement des eaux pluviales, par exemples) souvent grâce à l'intervention des agents communaux mais aussi des élus.
L'installation du nouveau site internet a coûté 960 €.

Le remboursement du capital d'emprunt s'est élevé à 19 118,58 € dont 11 878,63 € provenant des tableaux d'amortissement en cours et 7 239,95 € à la suite du remboursement anticipé d'un emprunt souscrit en 1998, renégocié en 2006, et dont le reste dû en capital comportait une date d'extinction en 2024.

Côté des recettes, force est de constater que les subventions ont été rares. Seul un solde de 2014 de 4 689,47 € a été versé par le Conseil départemental au titre du renforcement de la route de la Gare.
La part la plus importante dans cette section est celle du FCTVA (fonds de récupération de la TVA) sur la base des travaux d'investissement éligibles et payés en 2013, soit 32 846,28 €.

Budget primitif 2016

C'est à l'unanimité des votes que le Conseil municipal a adopté le budget 2016 selon les équilibres suivants :
Section de fonctionnement : dépenses = recettes, soit 533 824 €
Section d'investissement : dépenses = recettes, soit 373 400 €,
ce, opérations réelles (celles donnant lieu à des mouvements de trésorerie) et opérations d'ordre (celles ne donnant pas lieu à mouvements de trésorerie), cumulées.
Globalement, ces inscriptions sont très proches de celles de 2015.

Route des Brossats

Toutefois, des commentaires s'imposent, en sus de la présentation graphique
en secteur, pour une meilleure connaissance de la vie communale. Ce qui revient de plein droit à chaque administré et d'ailleurs tous les détails et supports peuvent être communiqués sur simple demande en Mairie.

En comparant les inscriptions 2016 à celles de 2015, on peut noter la quasi équivalence des « frais de personnels ». En effet, tout en respectant la règlementation en la matière et en considérant la qualité du travail fourni par les agents, la masse salariale est surveillée.
Les « charges à caractère général » comprennent une dépense non récurrente. Il s'agit du remplacement des volets du grand bâtiment face à la Mairie. Malheureusement, ceux en place, exposés certes, n'ont pas bien vieilli malgré l'entretien qui a été fait et ce n'est pas du luxe que de les retirer.

Les « charges de gestion courantes » sont en progression. Deux raisons sous-tendent cette augmentation :
• pour partie, il s'agit de la prise en compte d'une mesure de précaution engendrée par la loi. En effet, jusqu'à peu, le Maire n'avait aucune obligation de solliciter l'intégralité de ses droits à indemnités. Or, la loi en date du 31 mars 2015 confère au Maire, à compter du 01/01/2016, l'obligation de bénéficier de l'intégralité des indemnités ainsi fixées selon le seuil de la population communale. Notre budget 2016 est donc construit conformément à cette évolution. Toutefois, un certain nombre de Maires, dont le Maire d'Ids-Saint-Roch, pour des raisons diverses et variées, ne changent pas de position et leur souhait est que la contrainte budgétaire soit levée. L'association des Maires de France travaille sur ce sujet et, en attendant le verdict final, il a été demandé aux trésoriers municipaux d'être indulgents de sorte que les élus ne soient pas pénalisés dans le cas où ils maintiendraient une indemnité en deçà du seuil règlementaire. Une économie de l'ordre de 3 649 € pourrait donc être générée.

• pour partie, il s'agit de l'ajustement nécessaire de la contribution communale aux frais de fonctionnement du SIRP (Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique). En effet, la dépense 2015 a été de 32 274,97 € et la somme demandée par le syndicat en 2016 est de 36 100 €. Le maintien des écoles au sein de nos petites communes rurales est un enjeu et notre choix, à ce jour, est d'y mettre les moyens ; ce, sans être en mesure de présager de l'avenir. La réalité est que le coût de la compétence « scolaire » obligatoire des communes n'est pas celle en cause. Celle en cause provient des activités périscolaires dont le syndicat s'est doté dans ses statuts d'origine, il y a quelques dizaines d'années. A cela,

s'ajoutent la non application de la loi en matière d'inscriptions scolaires ainsi que le surcoût des rythmes scolaires et des activités à mettre en œuvre. Nul doute que ce dossier devra évoluer d'une façon ou d'une autre.

Entre 2016 et 2015, les recettes se tiennent hormis les dotations en provenance de l'Etat, que nous avons déjà largement évoquées et qui poursuivent leur pente douce puisque d'année en année, nous perdons de l'ordre de 6 000 €, depuis 2013.

Juste au premier rang devant les dotations de l'Etat, c'est le montant des « impôts et taxes » encaissé qui constitue le plus gros poste des recettes de fonctionnement de la commune. Si l'estimation du montant des impôts locaux est assez aisée, celle d'autres rubriques l'est moins, comme les taxes additionnelles des droits de mutations. Nous restons prudents dans le prévisionnel de ces recettes tout en attendant une bonne surprise.

EN 2016, TOUT COMME EN 2015, PAS D'AUGMENTATION DES TAUX DES TROIS TAXES MENAGE POUR CE QUI CONCERNE LEUR PART COMMUNALE.

Extension du parking Foyer rural

Section d'investissement

Beaucoup de travaux sont prévus et traduits dans les comptes sous forme d'immobilisations.
Les immobilisations corporelles pour un total de 112 688 €, dont le détail est le suivant :
• réfection des enduits d'une partie du mur d'enceinte du cimetière, route de Morlac : 20 000 €,
• réfection des enduits du mur d'enceinte de la cour du presbytère : 10 000 €,
• consolidation du mur de soutènement de la fosse de la Cure : 11 628 €,
• travaux d'extension du parking du Foyer rural, la capacité de stationnement passant de 20 à 40 places, y compris la création d'une place de stationnement PMR (Personne à Mobilité Réduite) : 20 220 €,
• autres travaux divers d'accessibilité : 1 490 €,
• réserve pour l'acquisition de foncier nu et foncier bâti dans le bourg : propriétés Mardon et Paans : 44 000 €.
• outillages divers dont un nettoyeur haute pression, des panneaux de signalisation routière, notamment : 5 350 €.

Les immobilisations en cours concernent les travaux de voirie : 106 020 €. Sur proposition de la Commission de voirie, le Conseil municipal a validé l'engagement de la requalification de la route des Brossats dans son intégralité et d'une partie de la route des Riaujoncs (de la départementale au niveau de l'entreprise Gillet), pour une dépense attendue de 67 320 €.

Fosse de la Cure

Enfin, les immobilisations incorporelles sont constituées des frais d'études ou participations à d'autres organismes auxquels la Commune a délégué telle ou telle compétence. Ainsi, une enveloppe de 25 000 € est réservée pour une mission de maîtrise d'œuvre en vue de la restauration de l'église. En effet, conformément à notre profession de foi de campagne électorale 2014, nous comptons mener à bien la sauvegarde de ce patrimoine principal de notre centre bourg. En 2016, nous commencerons par un état des lieux, une sorte de diagnostic et sur cette base, nous validerons un programme de travaux. Voir article spécifique dans la partie réservée aux associations.

Par ailleurs, dans ce même chapitre, une participation de 6 500 € est prévue en faveur du SDE 18 qui effectue pour notre compte l'éclairage public du parking du Foyer rural.

Pour ce qui relève des recettes, outre puiser dans nos excédents, nous devrons nous contenter de peu, en particulier en matière de subvention. Nous avons toutefois réussi à obtenir 14 316 €, en provenance du Conseil départemental, pour les travaux de voirie et 8 125 € au titre des amendes de polices pour l'extension du parking. Ce dernier financement est en effet réservé aux opérations de sécurisation des lieux publics, ce qui est le cas de la création de cet espace de stationnement qui vise à limiter l'arrêt sur les bas-côtés de la départementale.

Le budget communal

Activité - Section de Fonctionnement, en euros

Dépenses

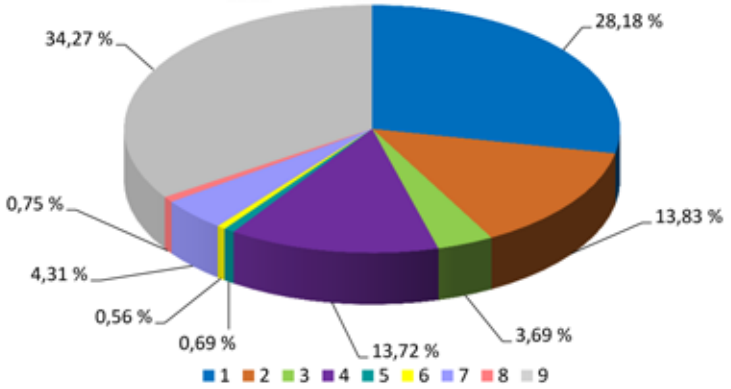

1 - Charges d'entretien à caractère général		150 429
2 - Charges de personnel		73 850
3 - Atténuations de produits		19 690
4 - Charges de gestion courante		73 217
** Indemnité du Maire et des Adjoints*	*13 770*	
** Contribution aux organismes de regroupement*	*52 852*	
** Subvention aux organismes publics*	*4 140*	
** Subventions personnes de droit privé*	*2 155*	
** Charges diverses de gestion courante*	*300*	
5 - Charges financières - intérêts des emprunts		3 680
6 - Charges exceptionnelles		3 000
7 - Dépenses imprévues		23 000
8 - Dotations aux amortissements		3 985
9 - Virement à la section d'investissement		182 973
TOTAL		**533 824**

Détail des contributions aux organismes de regroupement

SIRP des Terres de Cœur	36 100
Pays Berry St Amandois : contribution de base	295
Pays Berry St Amandois : éco prime	402
Pays Berry St Amandois : mission locale	498
SDIS : service départemental incendie	11 352
SDE 18 : contribution de base	327
SDE 18 : contribution éclairage public	654
SDE 18 : maintenance éclairage public	1 120
SDE 18 : numérisation du cadastre	164
SIRAH : Syndicat hydraulique	1 000
RASED	65
ASA : hydraulique agricole	20
Comité de Jumelage Lignières/Dunbar	82
Fondation du patrimoine	50
AMORCE	248
Divers - réserves	475
TOTAL	**52 852**

Recettes

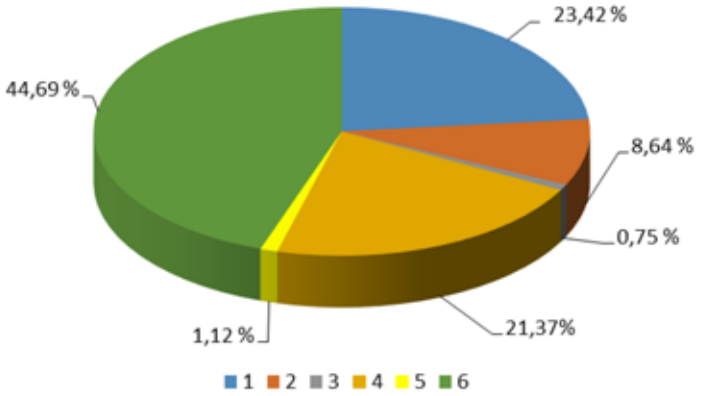

1 - Impôts et taxes	125 004
2 - Revenu des immeubles	46 140
3 - Indemnisation charges de personnel (contrat aidé)	4 022
4 - Dotations Etat et divers	114 100
5 - Produits divers	6 000
6 - Résultat reporté 2015	238 558
TOTAL	**533 824**

Le budget communal

Activité - Section d'Investissement, en euros

Dépenses

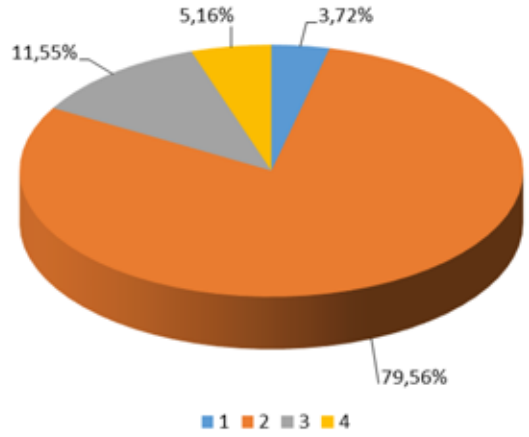

1 - Remboursement d'emprunts et cautionnements		11 900
2 - Investissements - Projets		255 208
** Frais d'études (restauration de l'Eglise)*	*25 000*	
** Subvention d'équipement versée*	*6 500*	
** Acquisition outillages, équipements*	*5 350*	
** Acquisition de propriétés*	*44 600*	
** Travaux sur bâtiments*	*62 738*	
** Travaux de voirie*	*106 020*	
** Travaux en régie*	*5 000*	
3 - Résultat N-1 reporté		87 292
4 - Dépenses imprévues (réserves)		19 000
TOTAL		**373 400**

Recettes

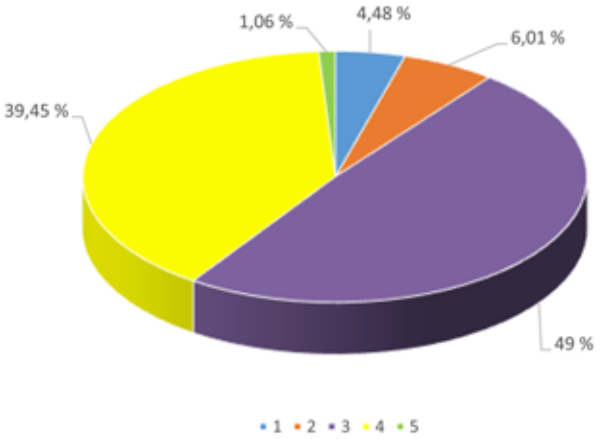

1 - Fonds compensation TVA (dépenses 2014)		16 710
2 - Subventions d'équipement		22 441
** Extension parking foyer rural*	*8 125*	
** Travaux de voirie*	*14 316*	
3 - Virement de la section de fonctionnement		182 973
4 - Affectation résultat de fonctionnement 2014		147 291
5 - Dotations aux amortissements		3 985
TOTAL		**373 400**

Les services publics municipaux

UNE NOTION ANCIENNE

La notion de service public est apparue dès le XIXème siècle, lorsqu'il fut admis que la puissance publique, même dans le cadre d'un Etat libéral, ne pouvait rester indifférente à certaines activités d'intérêt général.
La collectivité publique, qui satisfait un besoin général, institue ainsi un « service public » qu'elle assure directement ou qu'elle fait assurer sous son contrôle, le tout au bénéfice des « usagers du service public ».
Initialement, le service public se caractérisait par une gestion confiée à une collectivité publique dotée de prérogatives pour en assurer le fonctionnement et la continuité, reconnus comme indispensables à la vie de la nation ou de la collectivité.

UNE NOTION ÉVOLUTIVE

Cette conception a cependant été modifiée du fait de l'évolution des besoins, des techniques et de la société elle-même : ainsi est-il apparu que certaines activités, quoique d'intérêt général, ne devaient pas être qualifiées de service public (ex. : les cultes, la gestion du domaine privé des collectivités …), tandis que d'autres présentaient des caractéristiques les rapprochant des activités privées, multipliant ainsi les catégories de service public.
La loi peut avoir décidé qu'une activité donnée, d'intérêt général, constituait un service public ; elle peut aussi décider que tel n'était pas le cas.
En dehors de ces deux situations, le juge définit lui-même ce qui constitue ou non un service public.

UN BESOIN ET UN IMPÉRATIF

L'existence de la commune, la plus ancie
collectivités locales, s'explique certes p
considérations historiques, mais sa survie, à
toutes les péripéties de notre histoire, est la
qu'elle correspond à un besoin évide
satisfaction des besoins de la population au n
plus proche des citoyens. A cet impératif cor
la création et la gestion de services publics p
la commune, à côté de ceux de l'Etat ou de
collectivités locales.

Services administratifs facultatifs

Il s'agit de services publics que l'év
société a rendu utiles, voire ind
selon la taille de la Commune.
communes s'en emparent rarement

La gestion des services publics communaux est susceptible de revêtir un grand nombre de formes différentes, qui font l'objet de dispositions législatives, réglementaires ou jurisprudentielles précises, selon l'implication de la commune dans le fonctionnement du service. Cette présence communale, jamais absente, est cependant plus ou moins directe, et les différentes modalités de gestion se ramènent pour l'essentiel à deux formes : les régies et les délégations de service public.

Services administratifs obligatoires

Seule la loi pouvant mettre une dépense à la charge de la commune, la création d'un service public communal obligatoire résulte soit d'un texte législatif exprès, soit, le plus souvent, du fait qu'une dépense obligatoire est mise à la charge de la commune. Il en est ainsi des services suivants :

- Etat civil : le maire est officier de l'état civil, donc chargé de célébrer les mariages et d'enregistrer les décès et de dresser les actes correspondants.
- Elections : il s'agit de la tenue des listes électorales et de l'organisation des scrutins.
- Lutte contre l'incendie.
- Ecoles primaires, tant pour ce qui concerne leur construction que leur fonctionnement.
- Services administratifs de la commune : il s'agit de tout ce qui concourt au fonctionnement matériel de la commune : entretien des bâtiments municipaux, conservation des archives, par exemple.
- Gestion des biens relevant du domaine public de la commune, notamment les voies communales, dont le défaut d'entretien normal est de nature à entrainer la responsabilité de la commune.
- Urbanisme : les demandes d'autorisation traitées par les Services communaux en lien avec ceux de l'Etat.

Services industriels et commerciaux

Déterminés par la loi, comme le déploiement des services publics d'assainissement, la distribution d'eau potable, la collecte des ordures ménagères, financés par un tarif ou une redevance.

Modalités de fonctionnement des services et relations avec les usagers

Conditions d'égalité pour l'usager = traitement identique, mais attention dans une situation identique

Conditions de continuité pour l'usager = accessibilité au service toujours compatible avec son fonctionnement

Pour l'usager, le service public, quelle que soit sa nature, communal ou non, administratif ou industriel ou commercial, doit présenter diverses caractéristiques qu'il est en droit non seulement de rencontrer, mais aussi d'exiger.

Communauté de communes

Budget et nouvelles attributions

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Depuis la présentation que nous en avons faite à l'occasion de sa création le 1er janvier 2015, la Communauté de communes a poursuivi son installation. Une trente deuxième commune a intégré la collectivité. Il s'agit de la commune de Saint-Vitte, limitrophe du département de l'Allier, dont le nouveau Conseil municipal a opté pour le départ de la CdC du Val de Cher au profit de Berry Grand Sud.

Forte de la mise à jour de ses statuts, le Conseil communautaire consacré aux comptes (réalisations 2015 et prévisions 2016), a été l'occasion de présenter les orientations qu'il entendait poursuivre durant le présent mandat, tout en précisant les engagements de l'exercice en cours.

Le budget 2016 - dit principal ou général - qui a pu disposer d'un excédent de 2 millions d'euros au titre de l'exercice 2015, s'équilibre comme suit :
• section de fonctionnement : dépenses = recettes = 5 295 318 €
• section d'investissement : dépenses = recettes = 2 802 542 €
A côté de ces prévisions d'ensemble, la CdC dispose de 4 budgets annexes : Contrat culturel + Ordures ménagères + SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) + ZAE (Zone d'Activités Economiques).

Au vu de ces données, on peut conclure que contrairement au budget 2015 qui était un budget d'attente du fait de la fusion intervenue au tout début d'année, le budget primitif 2016 monte en puissance et comporte nombre d'actions, notamment en matière d'investissements.
La programmation pluri-annuelle, compatible avec les capacités budgétaires, se monte à 7 millions d'euros sur 4 exercices. Elle couvre :
• le transfert du siège social au Châtelet : contrainte de l'étroitesse des lieux actuels et amélioration de l'emplacement géographique de l'établissement intercommunal,
• la restructuration du site Doux, après son acquisition par la CdC à la Commune du Châtelet,
• le déploiement du programme de croissance verte TEPCV, visant la baisse de la consommation des gaz à effets de serre et la montée en puissance des énergies renouvelables, conformément à la loi de la transition énergétique,
• la contribution à la montée en débit du réseau Internet dans les communes puis au déploiement du très haut débit, de façon à soutenir en priorité l'activité économique,
• la maintenance du bâtiment du marché au Cadran, outil dont la CdC est propriétaire et indispensable à la profession agricole,
• la réalisation de structures permettant l'hébergement médical, dans le but d'éradiquer la désertification médicale ; ce sera au sein des locaux de l'ancienne EHPAD de Châteaumeillant,
• la construction d'un nouveau centre de loisirs au Châtelet, compte tenu de la vétusté de l'existant,
• l'extension de l'aménagement de la base nautique de Sidiailles, du fait de la qualité du site et de l'intérêt du public pour les activités ludiques qui y sont déployées,
• le transfert du Foyer-logement de Vesdun de la commune à la CdC : l'établissement devenant la propriété de la CdC et sa gestion lui incombant. Un projet conséquent de réhabilitation des bâtiments est en phase de conception et d'études.

La confection de ce budget s'est faite sans évolution, que ce soit de la fiscalité ménage ou de la fiscalité professionnelle.

Il a manqué une voix (une abstention) pour que ce budget principal soit voté à l'unanimité.

De façon à parfaire le sujet abordé en pages 10 et 11 de ce bulletin, il convient d'indiquer que les nouveaux statuts de la CDC ont été validés par arrêté préfectoral du 26 mai 2016. La décision des élus concernant les compétences retenues émane de leur volonté certes mais aussi de la loi NOTRe (loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République). L'un des axes principaux de cette loi du 7 août 2015 concerne la modification de la répartition des compétences, entre les Communautés de communes et les Communes, selon un calendrier s'étalant sur plusieurs années.
Sans surprise, un renforcement des prérogatives des Communautés de communes s'opère au détriment des Communes.
Succinctement et concrètement, le partage des compétences, obligatoires, optionnelles ou facultatives, s'établit à ce jour, de la façon suivante :

Cadre de la loi	Déclinaison par la CDC
Au 01.01.2017 :	
Promotion du tourisme	Adoption immédiate, concerne les offices de tourisme de Châteaumeillant, du Châtelet et de Culan
Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales	Adoption immédiate, concerne le marché au cadran
Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés	Compétence déjà exercée
Création et gestion des aires d'accueil des gens du voyage	Décision en attente
Au 27.03.2017 :	
Plan local d'urbanisme intercommunal	Décision en attente
Au 01.01.2018 :	
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)	Décision en attente
Au 01.01.2020 :	
Eau et assainissement	Compétence déjà exercée pour l'assainissement non collectif et décision en attente pour l'assainissement collectif, seules les plus grosses communes étant impliquées.
Hors calendrier imposé, s'agissant de compétences optionnelles ou facultatives	
Création d'un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) pour la gestion d'établissement pour personnes âgées	Adoption immédiate, concerne le Foyer-logement de Vesdun
Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs	Adoption immédiate, concerne la piscine de Châteaumeillant
Création et gestion de Maison de Services Au Public (MSAP)	Adoption immédiate de la MSAP Châteaumeillant alors que celle de Saulzais relève déjà de la compétence CDC
Optimisation de l'offre de soins sur le territoire	Adoption immédiate en vue de la création de deux maisons médicales, à Châteaumeillant et Culan et de deux antennes, au Châtelet et à Préveranges
Infrastructures et réseaux de communications électroniques	Adoption immédiate dans l'optique d'appuyer le projet qui sera porté par les autres collectivités
Infrastructure de recharges pour véhicules électriques	Adoption immédiate

Syndicat Mixte du Pays Berry St-Amandois

Berry St-Amandois
Pays au cœur d'OR

Le bulletin municipal précédent faisait état de l'ensemble des programmes portés par le Pays Berry St Amandois pour son mandat en cours. Pour l'instant, nous vous proposons d'en approfondir trois d'entre eux.

Trame Verte et Bleue, un outil pour la biodiversité

Sous le terme de biodiversité on rassemble l'ensemble des espèces vivantes et leur variabilité génétique ainsi que les différents milieux naturels et leurs interrelations.
Cette biodiversité rend de nombreux services (ex. : supports agricoles et forestiers, fourniture d'eau potable, atténuation des phénomènes extrêmes – sécheresse, érosion des sols, crues -, pollinisation, qualité du cadre de vie,…) et est donc essentielle aux équilibres des territoires.

Or, on observe une extinction majeure des espèces qui s'accélère. Une des causes principales est la disparation et la fragmentation de leurs habitats naturels. Afin d'endiguer ce phénomène, l'Etat, suite au Grenelle de l'Environnement, a mis en place un outil alliant préservation de la biodiversité et aménagement du territoire : la Trame Verte et Bleue (ou TVB) à décliner régionalement et localement.

L'objectif est de maintenir et reconstituer un réseau écologique cohérent permettant aux espèces animales et végétales d'assurer leur cycle de vie. La composante verte se réfère aux milieux naturels et semi-naturels et la composante bleue aux zones humides et cours d'eau.
Le Pays, soutenu par le Conseil régional, a donc décliné sur son territoire ce dispositif en menant une étude permettant d'analyser les zones de réservoirs (zones les plus riches et propices à la biodiversité) et les corridors de circulation existants ou à développer sur la base de huit types de milieux (=sous-trames) : forestier, bocager, pelouses et landes calcicoles ou acides, cours d'eau….

Pour chacun, des enjeux de conservation, restauration ou de sensibilisation ont été définis. Lors de projets d'aménagement ou de l'élaboration de documents d'urbanisme, cet état des lieux permettra aux porteurs de projet de s'appuyer sur ces indications. En effet, l'échelle d'étude ne permet pas une transposition directe à la parcelle. Maintenant, le Pays travaille avec ses partenaires à un plan d'actions pour répondre aux enjeux et soutenir les bonnes pratiques en faveur de la biodiversité.

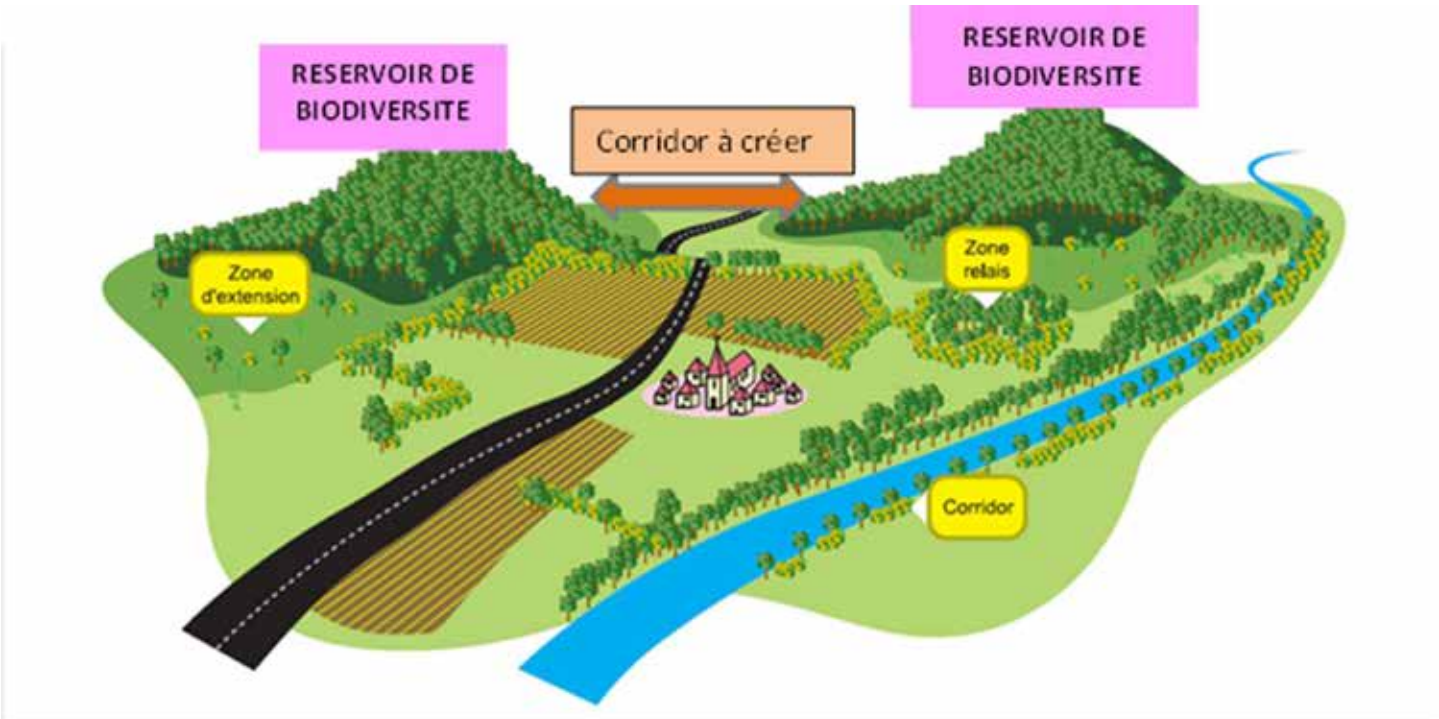

Syndicat Mixte du Pays Berry St-Amandois

Le Plan Climat Energie du Territoire ou PCET

Le changement climatique est désormais une réalité qui ne fait plus débat scientifique.
Il est donc urgent de généraliser, à l'ensemble du territoire, la mise en œuvre de politiques publiques adaptées.
Si la question est effectivement planétaire et relève d'une prise en charge internationale et nationale, les réponses, elles, sont de l'ordre de l'action locale. C'est pourquoi les collectivités territoriales ont un rôle déterminant à jouer, tant pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) que pour prendre les mesures nécessaires à l'adaptation des territoires au changement climatique.
Le syndicat de Pays a décidé de s'engager sur cette voie et via l'élaboration d'un PCET. Il s'agit de construire une stratégie locale permettant de :
• Repérer les sources d'émissions de gaz à effet de serre du territoire et de se fixer des objectifs de réduction,
• Mettre en évidence avec les acteurs concernés les moyens de réduire les émissions de gaz à effet de serre,
• Proposer et vulgariser à l'échelle du territoire, un plan d'actions visant à réduire les émissions et à mieux s'adapter aux impacts du changement climatique.
Au cours du 1er semestre 2016, le diagnostic énergie-climat a été construit comprenant le diagnostic des consommations d'énergie et des émissions et le diagnostic vulnérabilité au changement climatique.
Les objectifs énergie climat du Pays ont été retenus :
• Réduire la consommation d'énergie du territoire de 20% d'ici 2030
• Couvrir les consommations d'énergie résiduelles par 32% d'EnR en 2030
• Diminuer les émissions de gaz à effet de serre de 26 % d'ici 2030
• Adapter le territoire aux effets du changement climatique
• Préserver le puits de carbone du territoire
Afin de définir les actions, le Pays organise actuellement des ateliers participatifs. Un premier programme d'action devrait être présenté en septembre.

Une réunion publique de restitution de ces travaux aura lieu en début d'année 2017.

Opération Si on Plantait ? Opération collective de plantation du Pays Berry St Amandois

L'action « Si on plantait » a été mise en place grâce aux fonds attribués par le Conseil Régional du Centre Val de Loire.

Il s'agit de concourir à la conservation de la spécificité du paysage du Pays en favorisant une action collective qui soit à la fois de la sensibilisation, puis de l'action.
Cette opération s'insère également dans les actions de la Charte paysagère du Pays.

« Si on Plantait ? » se caractérise par une aide à l'acquisition de plants et à leur mise en place.
Elle s'adresse aussi bien aux communes et à leurs groupements qu'aux particuliers. Les projets doivent concerner la plantation de :
- haies champêtres mélangées, qui contribuent à la valorisation du paysage ou à terme à une valorisation bois/énergie
- alignements linéaires d'arbres, (minimum de 10 arbres plantés)
- vergers avec un minimum de 15 arbres plantés
- haies de taillis bois/énergie (pour les agriculteurs)
- projets d'agro-sylvesterie

Une liste de végétaux a été sélectionnée en fonction de leur typicité par rapport aux paysages du Pays. Seules ces catégories pourront être subventionnées.

Fonctionnement de l'opération

Le Pays Berry St-Amandois procède à l'acquisition des plants, puis les rétrocède aux bénéficiaires ultimes, subvention de 50 % déduite.
La prochaine période de plantation est prévue pour l'automne 2016 mais les plants doivent être commandés avant la fin du mois de juillet. Si vous souhaitez y participer, prendre contact avec le Pays Berry St Amandois (Magali PERMENTIER) au 02 48 96 16 82.

DÉPÔT DES DEMANDES IMMINENT, AVANT LE 31 JUILLET 2016.

Le projet éolien d'Ids-Saint-Roch & Touchay : les étapes administratives remplies avec succès !

Depuis juillet 2015, le projet éolien en développement sur notre commune a franchi de nombreuses étapes.
Toutes les autorisations administratives nécessaires au démarrage de la construction du parc éolien ont été obtenues. Les permis de construire et l'autorisation d'exploiter ont été délivrés par la Préfecture de région Centre suite à plus d'une année d'instruction, durée qui s'est ajoutée aux presque 5 ans d'approche et de formalisation du projet.

Pendant cette dernière période, le public a été amené à s'exprimer lors d'une enquête publique qui s'est déroulée durant tout le mois de septembre 2015. Plus de 1 000 contributions ont été enregistrées par le commissaire enquêteur mettant en évidence qu'une majorité des habitants de nos deux communes a bien été informée du projet en cours et était en capacité de se forger un avis sur ce dernier.

La participation s'est révélée à 70 % positive envers le projet pour les habitants d'Ids-Saint-Roch qui ont donné leur avis dans le cadre de l'enquête publique.
Les conclusions du commissaire enquêteur ont, elles aussi, été favorables au projet sous réserve de certaines prescriptions à respecter. Le nouveau préfet de région Centre a ensuite donné son accord en février 2016, pour l'exploitation de 6 éoliennes sur notre territoire.

Depuis, et comme c'est le cas dans la plupart des projets éoliens, les autorisations délivrées au pétitionnaire – la Société FERME EOLIENNE DE IDS SAS - ont été attaquées au Tribunal. Des opposants trouvent là un sujet de contestation et s'opposent au projet et au démarrage du chantier éolien.
D'une manière générale, ce type de recours concerne en effet plus de 30 % des permis de construire éolien délivrés d'après le Syndicat des Energies Renouvelables (SER), voire « près d'un projet sur deux » entre 2011 et 2014 d'après l'association France Energie Eolienne (FEE).
Une forte proportion des autorisations sont ensuite confirmées par le juge.

Ces recours sont dommageables et contribuent à la longueur des procédures en France (7 ans en moyenne) avant d'aboutir à la construction d'un parc éolien.
Pourtant, les retombées positives seront très significatives. En effet, plusieurs entreprises locales seront sollicitées dans différents corps de métiers notamment pour :
• Les travaux de VRD (voirie et réseau divers). Le montant de ces travaux a été chiffré à environ 1 000 000 €, en fonction du type de machine retenu pour le site, pour permettre l'acheminement des 6 éoliennes sur le terrain.
• Le béton nécessaire aux fondations des éoliennes. Il sera fabriqué au plus près du chantier. Le dimensionnement des fondations est en cours ; le coût, uniquement pour le béton des 6 fondations prévues, variera entre 250 000 et 500 000€.
• Le réseau de câblage nécessaire entre les éoliennes. Ce réseau électrique fera également intervenir une société locale et, en fonction du fournisseur, le budget prévu pour la fourniture et la pose du câble est estimé entre 150 000 et 300 000€.
• L'hôtellerie et la restauration locale seront également fortement sollicitées afin de permettre l'accueil des 15 personnes présentes tous les jours pendant la phase de travaux concernant les infrastructures (fondations, câblage, VRD…), et des 30 personnes présentes quotidiennement pour la phase de montage des éoliennes.

De surcroît, la fiscalité au bénéfice du bloc communal ainsi que les indemnités en faveur des communes et des propriétaires/exploitants concernés, seront appréciables pour chacun de ces acteurs de proximité.

Ces retombées économiques seront les bienvenues d'autant qu'elles ne seront pas les seules suites positives de ce projet. Il ne faut pas perdre de vue le rôle rempli par l'énergie éolienne en matière de lutte contre les changements climatiques. Cette source d'énergie, faible émettrice de gaz à effet de serre, propre et renouvelable contribue au développement durable des ressources naturelles et poursuit un impératif d'intérêt général.
La France s'est engagée dans le développement des énergies renouvelables et l'a encore réaffirmé récemment au travers de la programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité*.

C'est pourquoi nous souhaitons, en cohérence avec ces objectifs nationaux et avec la position également défendue dans le cadre de notre intercommunalité (lauréate des projets TEPCV du Cher = Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte), voir les éoliennes tourner à Ids-Saint-Roch, le plus rapidement possible !
Les préparatifs concernant le chantier éolien sont en cours et ce dernier débutera dès qu'ils seront aboutis : l'objectif de la Société FERME EOLIENNE DE IDS SAS est de démarrer les travaux au plus tôt à partir de Septembre 2016.

**L'arrêté du 24 avril 2016 relatif aux objectifs de développement des énergies renouvelables prévoit des objectifs pour l'éolien terrestre réhaussés à 15 000 MW au 31 décembre 2018 et une fourchette comprise entre 21 800 MW et 26 000 MW au 31 décembre 2023.*

Agence Postale Communale et la monnaie de Paris

Cette année, le thème retenu est « le beau voyage du Petit Prince ».
La Poste vous propose une collection de pièces en argent constituée de :
• 12 pièces de 10 € dont les faces sont gravées de 12 lieux et de 12 activités ludiques pratiquées par le Petit Prince lors de son voyage en France. Par exemple : la pêche au coquillage au Mont Saint Michel, le cinéma du festival de Cannes, la Pelote Basques dans la région de St Jean de Luz …
• 1 pièce de 50 € en argent massif reprenant les images poétiques et majeures de l'œuvre de St Exupéry : le Petit Prince sur sa planète avec son mouton.

Outre la possibilité de les offrir, de les collectionner ou autres, ces pièces peuvent être utilisées comme moyen de paiement courant.

Un bon de commande est à votre disposition à l'Agence postale.

Espace public numérique au Châtelet

Depuis 2012, le Conseil départemental a mis en place des Espaces Publics Numériques (EPN) afin d'aider les habitants du Cher dans l'utilisation de l'informatique.

Des créneaux d'accès libres ou d'accompagnements personnalisés ainsi que des ateliers sur des sujets spécifiques sont proposés **gratuitement et pour tous.**

EPN du Châtelet : tous les mardis, au Collège François le Champi. L'accès au bâtiment mis à disposition se fait par une entrée indépendante.
Le matin de 9 h 00 à 12 h 30 : accès libres et accompagnements personnalisés.
L'après-midi de 14 h 00 à 17 h 30 : atelier thématique en groupe de 12 personnes maximum.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter l'animateur par mail : **epn.lechatelet@departement18.fr** ou par téléphone : 06.85.82.26.96.

Le programme mensuel des ateliers est affiché au secrétariat de mairie.

Smirtom - Rappel

La collecte des encombrants et des déchets verts.

La Commune a transféré la compétence Ordures Ménagères (OM) à la Communauté de communes Berry Grand Sud qui l'a elle-même transférée au SMIRTOM du Saint-Amandois. De ce fait, seul le Syndicat a le droit et la responsabilité de définir les modalités d'enlèvement des encombrants et déchets verts.

La collecte des « encombrants » (déchets dont le volume et/ou le poids et /ou la nature n'est pas compatible avec le ramassage par camions bennes) est définie dans le règlement intérieur du Syndicat qui stipule que ces détritus doivent être déposés en déchetteries en apport volontaire : aucune collecte en porte à porte n'est donc envisagée et la commune n'a plus la possibilité de l'organiser indépendamment du SMIRTOM.

A titre informatif et non exhaustif, sont considérés comme déchets de déchetterie : le bois, le carton, les végétaux, les toxiques, les piles, les batteries, les néons, les meubles, les bibelots, les huiles de friture … ou tous matériaux issus d'une activité occasionnelle (travaux, renouvellement/ remplacement de matériel, entretien de la maison et du jardin …).

L'accès aux déchetteries est gratuit mais est limité à 1 m3 / dépôt / jour. Un contrôle est effectué à l'entrée sur présentation du badge qui a été remis à chaque utilisateur.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le SMIRTOM au 02.48.60.66.89.

Dépose de la cabine téléphonique

L'utilisation de la téléphonie mobile tient désormais une place prépondérante au détriment du service universel (SU) de publiphonie, autrement dit les cabines téléphoniques. Ce service ayant été abrogé par la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, Orange doit procéder à la dépose de 39 539 publiphones dans l'hexagone d'ici décembre 2017. Ainsi, la cabine d'Ids-Saint-Roch vient tout juste d'être enlevée. A noter que la durée moyenne d'utilisation hebdomadaire de la cabine était de 16 secondes.

Service civique

SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun au service de tous

Créé en 2010, il permet à des jeunes, âgés de 16 à 25 ans, volontaires, de s'investir dans des missions d'intérêt général.
Il peut s'effectuer sur une période de 6 à 12 mois, en France ou à l'Etranger pour une mission d'au moins 24 h par semaine. Il est indemnisé à hauteur de 573 € nets / mois.

Il offre pour les jeunes la possibilité de vivre de nouvelles expériences et de s'ouvrir à d'autres horizons mais aussi de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences.

Neuf grands domaines d'actions sont développés : solidarité, culture et loisirs, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, sport, développement international et action humanitaire.

Pour tout renseignement, vous pouvez consulter le site internet dédié : www.service-civique.gouv.fr.

Enedis et non plus ERDF

ERDF devient donc ENEDIS « L'électricité en réseau ». La gestion du réseau de distribution d'électricité reste son domaine d'intervention mais un nouvel essor est donné à ce service public qui se veut être de nouvelle génération.

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

C'est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées.

Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Information de RTE : réseau de transport d'électricité

La société RTE a engagé des travaux d'élagage et d'abattage le long de la ligne électrique reliant Breuil à Marmagne, et dont une partie est situé sur le territoire communal, après le lieudit « La Vieille Morte », notamment.

C'est l'entreprise RUAULT qui a été mandatée par RTE pour l'exécution de ces travaux ; la durée de ce chantier est programmée sur cinq mois, soit jusqu'au 29 octobre 2016.

Pour toute réclamation ou règlement de dégâts occasionnés à l'occasion de ce chantier, vous pouvez solliciter l'entreprise RUAULT au 02.41.82.55.16 ou le représentant local du Groupe Maintenance Réseaux Sologne qui assure le contrôle des travaux au 02.38.71.43.43 / 06.86.32.06.86 ou 02.38.71.43.16 (standard).

Sapeurs Pompiers Volontaires = Moi Aussi

193 000 volontaires sur 250 000 sapeurs-pompiers en activité

Le Ministère de l'Intérieur vient d'engager une campagne nationale afin de promouvoir le recrutement de volontaires.

Un engagement citoyen accessible à tous qui a pour but d'assurer des interventions rapides et efficaces, partout et pour tous. Le sapeur-pompier volontaire participe, aux côtés des sapeurs-pompiers professionnels, à l'ensemble des missions des services d'incendie et de secours. Il est le socle de l'organisation des secours en France et constitue une composante indispensable au modèle français de sécurité civile.

A partir de quand s'engager ? 16 ans quelle que soit votre nationalité et à condition que votre casier judiciaire soit vierge.

Où s'informer ? auprès du SDIS de votre lieu de résidence, donc du Châtelet ou de Lignières pour Ids-Saint-Roch. Vos conditions d'aptitude physique et médicale sont vérifiées.

Une formation adaptée, initiale et continue : aux gestes qui sauvent, à la lutte contre les incendies ; elle permet de se perfectionner et se spécialiser.
Progressivement, au rythme de l'acquisition de vos compétences, vous serez engagé sur le terrain.

Les droits et les devoirs du volontaire

Cet engagement citoyen donne droit à des indemnités horaires et à une protection sociale spécifique.

Le sapeur-pompier volontaire donne librement le temps qu'il a choisi. Il peut rompre son engagement à tout moment.

Associer volontariat et activité professionnelle
En accord avec l'employeur et le chef du SDIS, il est possible d'établir un planning de disponibilité afin d'allier les deux activités. En contrepartie, l'employeur contribue à la qualité des secours et bénéficie d'avantages fiscaux pour l'exercice du sapeur-pompier pris sur le temps de travail.

L'activité des volontaires
Le secours à la personne : 65 %
La lutte contre l'incendie : 8 %
Les accidents de la route : 7 %

Le Foyer rural

Pour le Foyer rural, 2016 sera l'année de la fête de la musique et du comice. Le 25 juin, sous la conduite de la Communauté de communes, avec le support de notre association et de la municipalité, un spectacle de qualité, jamais vu dans notre commune, a pu être présenté.

Depuis novembre, nous travaillons également sur le comice. En mars, nous avons procédé à l'élection de la reine et de ses demoiselles d'honneur qui nous représenteront cet été lors de la cavalcade. Une équipe de réalisation du char a été constituée. Rendez-vous les 20 et 21 août au Châtelet. Je profite de ce petit mot pour remercier et féliciter Eloïse, Laura, Julie, Marie et Laurine pour leur implication, ainsi que tous les bénévoles qui nous donnent un coup de main tout au long de l'année.

Nous avons également organisé un concours de belote, une journée randonnée et la St Blaise, évènements auxquels vous avez répondu présents.

Je vous rappelle aussi que notre équipe ne compte que 8 membres actifs, ce qui est un peu court pour certaines manifestations. Je vous lance donc, cette année encore, un appel à venir nous retrouver lors de notre assemblée générale, intégrer notre équipe, et passer de bons moments avec nous. Il en va de la survie de notre association.
A bientôt, pour le plaisir de se retrouver.

Le Président,
Jean-Christophe DÉSIRÉ,

Ids-St-Roch Foot

Une nouvelle saison s'achève pour l'équipe d'Ids-St-Roch Foot !

Pour l'équipe senior, cette saison a malheureusement été rythmée par les défaites. Cette équipe a souffert des changements d'effectif du début d'année, avec l'arrivée de nouveaux joueurs n'ayant peu ou jamais joué au foot. Malgré tout, l'équipe est restée soudée et se maintient en 4ème division !

Le championnat féminin, quant à lui, continue d'évoluer, avec 17 équipes inscrites cette année. Notre équipe a accédé en décembre 2015 à la 1ère division du football féminin à 8. Les filles finissent la saison avant dernière. Nous ne savons pas encore comment s'organisera le championnat la saison prochaine.

Cette année encore nous avons la chance de pouvoir compter sur nos partenaires et licenciés pour nous aider à faire évoluer nos infrastructures et équipements.

Malgré ces bonnes nouvelles l'équipe dirigeante reste restreinte, ce qui complique l'organisation des dimanches. Donc si l'envie vous en dit, n'hésitez pas à nous rejoindre, pour simplement nous soutenir, jouer ou donner la main.

A la saison prochaine !

L'ÉQUIPE IDS-ST-ROCH FOOT,

Envie d'un sport d'équipe ? Près de chez vous ?
Venez nous rejoindre !
Les entrainements ont lieu le vendredi à 19h30
au stade d'Ids-Saint-Roch.
Des questions ?! Contactez-nous : 06.32.23.93.83

Générations Mouvement - Les Ainés ruraux

C'est avec un grand plaisir mais néanmoins une certaine appréhension que j'ai accepté de prendre la présidence des Ainés ruraux d'Ids-St Roch afin de pérenniser une association qui fait partie intégrante de la vie communale.

Je remercie Paul RADUJET auquel j'ai succédé ainsi que tous les membres du conseil d'administration et tous les adhérents qui ont bien voulu me confier les clés des ainés ruraux lors de l'Assemblée Générale du 19 Avril 2016.
Le nouveau bureau, qui continuera à apporter un dynamisme et une convivialité indispensables à la vie du club, veut se tourner résolument vers l'avenir.

C'est ainsi que l'association se dotera prochainement d'un système informatique adapté et d'une adresse internet afin de gérer au mieux les relations avec les instances dirigeantes départementale et nationale de Générations mouvement - les ainés ruraux, voire de développer les contacts avec les autres clubs.
Les activités hebdomadaires du mardi après-midi dans la petite salle du Foyer rural, moyennant une participation de 1 euro, sont maintenues et sont toujours très animées et ponctuées par un agréable goûter. L'ambiance y est joyeuse et amicale.
Les repas de fin de saison et de fin d'année seront toujours une occasion de partager un bon moment.
Nous voulons également développer les relations intergénérationnelles, notamment avec les enfants de l'école d'Ids-St-Roch lors de rencontres festives et enrichissantes.
Venez nous rejoindre, le club est ouvert à tous, jeunes ou seniors, retraités ou non, et profiter de tous les instants de partage et de convivialité ; la cotisation annuelle étant de 15 euros pour 2017.
Je tiens à remercier particulièrement le Conseil municipal qui met gracieusement à disposition du club la salle et nous aide financièrement et matériellement.

Didier BOURDIN,
Président,

Unc-Afn - Soldats de France

L'année qui vient de s'écouler au sein de notre association montre encore une fois qu'elle est bien vivante dans nos communes, et que le devoir de mémoire qu'elle doit assurer est bien respecté. Notre section est forte de 51 adhérents sur les deux communes de Touchay et d'Ids-Saint-Roch, et les Soldats de France sont en progression ce qui fait la force de la section. En effet, d'autres communes rencontrent des difficultés à fédérer des combattants (car peu sont encore en vie) ; qui va assurer le devoir de mémoire dans quelques années ?

**Concours de belote :
traditionnellement en novembre
et pour la première fois en mars.
Ces deux manifestations ont eu du succès.**

Lors de l'assemblée générale, en janvier 2016, Arnaud Bretteville s'est retiré du poste de secrétaire et Jean-Pierre Gorge a pourvu à son remplacement, seul mouvement au sein du bureau. Les bilans (moral et financier) ont été adoptés avant le pot de l'amitié.

A cette occasion, le Président départemental, Monsieur Meunier, a remis la médaille d'encouragement à Mesdames Simone Bouquineau et Martine Vatel pour leurs services rendus à l'association.
On ne peut passer sous silence les fêtes commémoratives qui connaissent toujours une bonne participation des enfants des écoles. Merci aux enseignantes de faire passer et apprendre le devoir de mémoire aux enfants, à l'image des Soldats de France.
Merci à la municipalité pour l'aide et le soutien dans la réussite de nos manifestations, ainsi qu'à nos trois portes drapeaux qui assurent de nombreux déplacements (souvenir, obsèques, commémorations, etc ...)
Nous vous donnons rendez-vous le samedi 17 septembre pour l'assemblée générale départementale des soldats de France qui aura lieu à Touchay pour la partie administrative et à Ids-Saint-Roch pour la partie festive.

La 4e brocante de juin a connu une bonne affluence de chineurs et de badauds bien que les exposants aient été moins nombreux que les années précédentes.

Jean-Paul BAUDON,
Secrétaire-adjoint,

**Voyage avec les amis de Meillant :
En 2015 : il nous a conduits en Val de Loire
pour une magnifique journée dans une ambiance conviviale.
En 2016, c'est dans les Marais Poitevins
que nous nous rendons.**

Chorale Terre de Chœur

La « CHORALE TERRE de CHOEUR » a été créée par Jacques ALBERTINI d'Ids Saint-Roch, en Septembre 2010, et comptait 30 choristes venus des communes d'Ids-Saint-Roch, Ineuil, Lignières, Morlac, St-Hilaire en Lignières et Touchay.

Cet ensemble vocal, dirigé d'une main de maître par Jean-Benoît WALKER-VIRY, Directeur du Conservatoire de Musique d'Issoudun, a un style bien à lui et son répertoire va du Moyen-Age au XX^{e} siècle, en passant par des chants religieux et du gospel.

Depuis sa création, ce chœur s'est déjà produit à l'occasion de différents concerts dans la région et a également reçu quelques chorales extérieures, dont une s'est déplacée de Dordogne.

Depuis, de nouvelles communes telles que Rezay, Maisonnais, La Celle Condé, se sont jointes à nous, avec l'inscription de nouveaux adhérents. Nous accueillons avec plaisir tous ceux qui auraient envie de chanter et de passer de bons moments avec nous, les répétitions ayant lieu le lundi soir à 19h30 à la salle des fêtes d'Ids-Saint-Roch ou de St Hilaire-en-Lignières.

Jacques ALBERTINI nous ayant quitté pour des raisons de santé, Muriel COMBAUD est la nouvelle Présidente de Terre de chœur qui compte actuellement 30 choristes.

Muriel Combaud,
Présidente,

Yoga/ relaxation

Des exercices de détente et d'assouplissement, des exercices de respiration et des postures permettent de renforcer le corps, de lâcher prise et amènent à une prise de conscience progressive du corps.
Cours hebdomadaire le lundi de 14h15 à 16h15. Séance d'essai gratuit.
Renseignements : 02 48 60 19 80

Andréa STETTLER,
Animatrice,

Le brochet

Amis pêcheurs !

Les beaux jours arrivent enfin, alors pourquoi ne pas aller découvrir notre belle rivière l' Arnon à travers le bocage de Touchay et d' Ids St Roch. Equipé d'une canne et d'une carte de pêche vous pourrez taquiner la friture dans les courants, les carnassiers dans les zones les plus profondes ou encore les gros cyprinidés cachés au plus proche des nénuphars.
Les amoureux de la pêche de la truite ne sont pas en reste

avec la Sinaise (rivière de première catégorie). Si la truite sauvage se mérite, le parcours a été aleviné en truites Fario et Arc en ciel
Depuis le début de l'année, le potentiel piscicole a été renforcé par :
120 Kg de gardons - 50 Kg de brochets
et 120 Kg de truites répartis sur l'Arnon et la Sinaise.

La société qui comporte une soixantaine d'adhérents.
Pour vous faciliter la pratique de la pêche, les bénévoles s'efforcent d'entretenir annuellement les abords de ces parcours et accepte tous les coups de main. Si cela vous intéresse alors contacter un membre du bureau

Cette année le concours de pêche aura lieu le dimanche 04 Septembre au pont de chemin de fer à Touchay.
Venez nombreux pêcher ou encourager les pêcheurs…

Information pratique : Cartes de pêche en vente chez Boischaut Motoculture à Touchay.

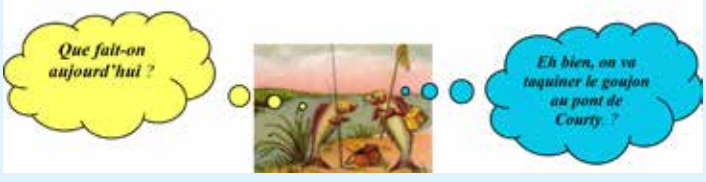

L'AREIS

L'association pour la restauration de l'église d'IDS-SAINT-ROCH

L'église d'Ids-Saint-Roch : historique

L'église construite en style Roman aux environs de l'an mille fut plusieurs fois incendiée. De cette époque, il ne reste que le portail.

Elle fut une première fois incendiée à la fin du XIIème siècle par « les Paillards ». Au XIIIe siècle, le chœur fut transformé en style Néogothique. En 1569, Wolfang de Bavière, Duc des Deux-Ponts, ravagea le Berry et brûla notamment l'église d'Ids-Saint-Roch et le couvent d'Orsan.

La Révolution contribua à la destruction de l'église ancienne. Ainsi, en 1793, la flèche du clocher qui s'élevait, dit-on, « aussi haut que la côte du Trait » fut rasée. Elle fut remplacée par le clocher actuel.

L'église a subi une grande rénovation dans la deuxième moitié du XIXe siècle, à l'initiative de l'abbé Penasse et de l'abbé Faure. Cette dernière fut notamment marquée par la suppression partielle de l'aigueniaire (cela signifie ni eau ni vent), longue galerie couverte et ouverte qui longeait le flan sud. Cette destruction a permis de créer trois ouvertures et deux piliers contreforts.

Depuis, l'église fut maintenue en état par des travaux réalisés ponctuellement par les municipalités successives.

Toutefois un chantier global d'importance s'impose aujourd'hui !

Bon de souscription

Je fais un don pour aider la restauration de l'église d'IDS-SAINT-ROCH

Mon don est de ..... euros
Chèque à l'ordre de : AREIS

Ainsi, je bénéficie d'une réduction d'impôt au titre de l'impôt :
❑ sur le revenu ❑ sur la fortune ❑ sur les sociétés

A envoyer à l'adresse : AREIS
Mairie - 1A, route de Lignières - Le Bourg
18170 IDS-SAINT-ROCH

Votre Nom
ou celui de votre Société
.....
.....
.....

Votre adrese
.....
.....

Votre E-mail
.....
.....

L'AREIS

L'association pour la restauration de l'église d'IDS-SAINT-ROCH

Pourquoi avoir créé cette association ?

L'église d'IDS-SAINT-ROCH mérite une rénovation de grande envergure.
Afin de collecter des fonds pour financer ces travaux, l'Association pour la restauration de l'église d'IDS-SAINT-ROCH (AREIS) a été créée.
Ainsi pour remplir son objectif, elle a pour projet d'organiser des manifestions et de conclure un partenariat avec le Fondation du Patrimoine, entre autres, tout prochainement.

Comment contribuer à la restauration de l'église ?

L'association a été reconnue d'intérêt général par l'administration fiscale. Ce statut lui permet de recevoir des dons et de délivrer des reçus fiscaux.
Ainsi, le don réalisé au profit de l'association, vous permet d'obtenir une réduction d'impôt.

Pour **les entreprises,** le don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % du don dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT.

Pour **les particuliers,** le don est déductible :

• Pour l'impôt sur le revenu : à hauteur de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable,

• Pour l'ISF : à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 €.

Il est également possible de devenir membre adhérent de l'association afin de participer à la réalisation de l'objet de l'association ; toutes les bonnes volontés seront les bienvenues. Pour ce faire, la prochaine assemblée générale se tiendra en fin d'année 2016, elle sera ouverte à tous ; l'information vous sera donnée une quinzaine de jours auparavant.

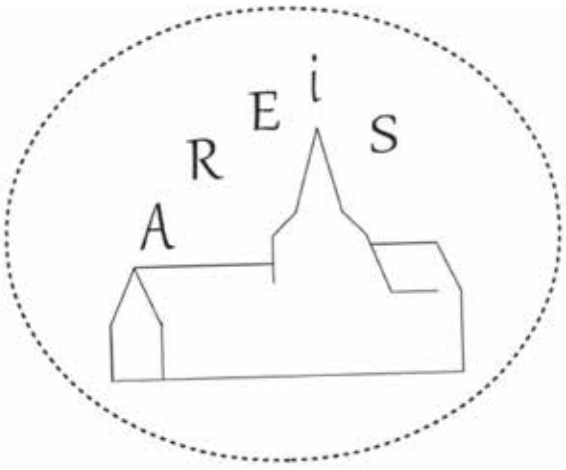

Encore une belle année à Ids-Saint-Roch

Bonjour à tous,

C'est avec joie que je vous retrouve cette année encore pour vous conter l'année scolaire à l'école d'Ids-Saint-Roch.
Les 17 élèves de CE1 et de CE2 ont pu, cette année encore, participer à de nombreux projets…Tout en travaillant toujours aussi assidument et volontairement en classe !
Depuis septembre, les temps forts ont été nombreux :

• Septembre, la rentrée des classes

• Novembre, cérémonie de commémoration du 11 novembre 1918

Cette année encore, nous avons participé à la cérémonie du souvenir organisée par la Mairie et avons lu la lettre d'un poilu. Puis, nous avons entonné la Marseillaise en l'honneur des soldats morts pour la France.
A l'issue de la cérémonie, nous avons été heureux de partager une collation en compagnie des habitants du village.

• Décembre, quand le spectacle s'invite à l'école

En décembre, nos mains ont été mises à rude épreuve tellement nous avons dû applaudir de superbes spectacles : Pascal Parisot aux Bains Douches de Lignières et surtout notre ami François Kokelaere qui est venu jusqu'à l'école !

Nous avons adoré son spectacle « Les chats sont des pirates » au Foyer rural d'Ids-Saint-Roch. C'est un spectacle qui nous a été offert (à nous et à tous nos copains du RPI) par la Communauté de communes Berry Grand Sud. Merci encore pour ce grand moment !

• Janvier, des gestes qui sauvent et une visite au musée

Nous avons eu la chance d'accueillir Monsieur Martial Richard en classe afin d'apprendre « les gestes qui sauvent ». Une intervention très instructive et concrète. Merci encore à Monsieur Richard de nous avoir consacré toute une matinée !

Dans un autre registre, nous avons pu réinvestir nos connaissances en Histoire en visitant le musée Saint-Vic à Saint-Amand-Montrond. Nous avons été très bien accueillis et avons appris beaucoup de choses sur notre patrimoine local datant de la préhistoire.

Encore une belle année à Ids-Saint-Roch

• Mars, le carnaval à Ineuil
Un grand moment de joie pour les 4 écoles qui se sont réunies et ont défilé dans les rues d'Ineuil.

• Mai, le séjour en Bourgogne
En mai, nous sommes partis avec les écoles de Touchay et de Saint-Hilaire-en-Lignières en Bourgogne visiter le château de Guédelon (château en construction dans les conditions d'un chantier médiéval).
Que de souvenirs !

• Juin, la fête de la musique à Ids-Saint-Roch et réalisation de la fresque du préau
Juin est riche lui aussi en événements à l'école. Le 25 juin, nous avons fêté la musique.

Notre participation ne s'est pas limitée à quelques pas de danse le soir de la fête puisque nous avons réalisé le dessin d'illustration de l'affiche : le bonhomme musique !

En juin également, nous avons achevé la réalisation de notre fresque sous le préau de l'école : un travail de longue haleine puisque ce sont nos copains de l'année précédente qui avaient réalisé des dessins que nous avons reproduits sur le mur. Un véritable travail d'équipe !

Ainsi, une autre belle année s'achève à Ids-Saint-Roch.
Et c'est avec émotion et nostalgie (déjà !) que je vous annonce mon départ.

J'ai passé trois très jolies années à Ids-Saint-Roch qui resteront gravées dans ma mémoire de maîtresse.

Et pour cela, je tenais à remercier tous les élèves et leurs parents.

Aussi, je tenais sincèrement à remercier la municipalité pour son accueil, sa confiance et sa bienveillance.
Enfin, je tenais à vous remercier, vous, habitants d'Ids-Saint-Roch, pour tous vos saluts amicaux en passant devant l'école, vos sourires et votre gentillesse depuis mon arrivée.

Tout cela fait d'Ids-Saint-Roch un village unique… et de son école, une école où il fait bon apprendre.
Je vous souhaite donc à tous un superbe été et vous remercie encore,

Céline MUNOZ,

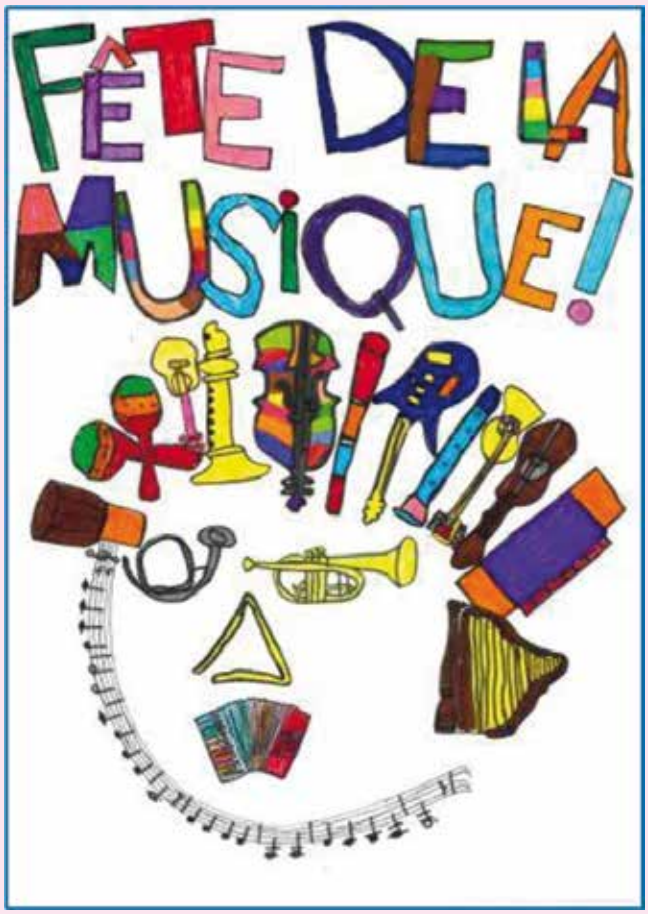

La genèse des comices agricoles

Le mot *comice* viendrait du latin *comitium* signifiant « l'endroit où se réunit le peuple en assemblée ». Il est plus précisément défini comme une réunion formée par des cultivateurs et les éleveurs d'une région à l'effet d'améliorer les procédés de culture et d'élevage.

Avant la révolution, il existait déjà, en France, des Sociétés d'Agriculture qui sont d'une certaine manière les ancêtres des comices agricoles. Ces sociétés étaient l'occasion pour les notables, les scientifiques et les plus érudits en matière d'agriculture et d'agronomie de partager leurs expériences et de faire progresser les techniques et le savoir agricoles.

En 1793, tous les rassemblements corporatistes sont prohibés par la Convention. Ainsi, les sociétés et associations de propriétaires ruraux et travailleurs du sol disparaissent.

Dans les années 1820, l'Etat souhaite intensifier l'agriculture et diffuser le progrès. Elle décide de prendre modèle sur les organisations agricoles anglaises comme le relate une citation du Duc Elie Decazes, ministre de Louis XVIII : *« il m'a semblé que si de pareilles institutions pouvaient s'acclimater dans un Etat aussi avantageusement situé que la France, notre agriculture en retirerait des fruits précieux. Nos cultivateurs, mettant en commun leurs connaissances pratiques et leur expérience, seraient mieux appréciés et s'attacheraient davantage à leur état […]. Tout ce qui sert à la nourriture de l'homme, se perfectionnerait en qualité et s'accroitrait en quantité. Nos marchés s'approvisionneraient mieux et plus abondamment et un surcroit d'aisance générale serait un des résultats heureux des associations agricoles que nous aurions eu le bon esprit d'emprunter à nos voisins ».* Ce retour d'expérience entraine la publication d'une circulaire ministérielle afin de réfléchir à la mise en place des comices. Cette circulaire remarque *« qu'il importe beaucoup de connaitre la nature des productions rurales et l'espèce d'animaux qu'on présenterait au comice, le genre d'encouragement que le gouvernement pourrait accorder, le lieu où se tiendrait l'assemblée et les époques de la réunion ».*

Cette mise en œuvre passe tout d'abord par les marchés et foires où les prémices des comices agricoles apparaissent : animaux en tous genres, exposants divers, produits chimiques et industriels, matériels agricoles, démonstrations publiques… Ce sont des lieux de convivialité attirant de nombreuses personnes. Dès 1830, les premiers concours de charrue sont organisés. Des inspecteurs généraux de l'agriculture sont nommés et les premières fermes modèles sont mises en avant.

En 1833, le règlement visant à créer et organiser les comices agricoles est promulgué. Il prévoit *« d'instaurer de fréquents et intimes rapports entre les propriétaires et les cultivateurs et dans le même temps, de stimuler le rôle de ceux qui se livraient à l'agriculture et à l'élevage, en encourageant et en propageant le perfectionnement des instruments aratoires[1] et les meilleurs méthodes d'assolement, de mettre en commun et répandre le plus possible les connaissances acquises sur l'amélioration des races de bestiaux au moyen d'un croisement bien combiné ».* La définition et le rôle des comices agricoles sont parfaitement résumés. L'essor de ces derniers est donc tout tracé.

Le premier comice agricole aurait eu lieu dans la Nièvre, à Clamecy en 1839. Ils se multiplient sur le territoire afin de célébrer l'agriculture française. Ces rassemblements reflètent une France travailleuse et efficace où les élites citadines et les notables ruraux savent s'attacher le soutien de la paysannerie en faisant l'éloge du monde rural et des activités agricoles.

Ces réunions de professionnels de la terre sont l'occasion de mettre en avant et de découvrir les avancées notamment en matière d'agronomie et de mécanisation agricole. On y récompense les innovations et les réussites pour encourager le monde agricole.

A la fin du XIX^{e} siècle, les comices ne demeurent plus des simples expositions et remises de prix agricoles. Ils deviennent festifs et rassemblent des communautés villageoises en provenance de l'ensemble du canton. Les comices sont alors un lieu de divertissement et de sociabilité rurale.

D'un point de vue local, les premiers rassemblements, ancêtre des comices remonteraient à la fin du XVIII^{e} siècle. Afin d'illustrer un comice du Châtelet d'antan, voici un article publié dans La Dépêche du Berry sur le comice agricole de 1924 et le discours prononcé le 24 aout 1924 par Monsieur DESHOULIERES, président du Syndicat du Comice agricole du Châtelet.

Le Châtelet a mis sa parure des grands jours. Les habitants ont rivalisé d'ingéniosité et de gout dans la décoration des rues. Ce n'est pourtant qu'oriflammes flottant au vent, arcs de triomphe et verts branchages couverts de fleurs. Le temps maussade de la matinée s'est heureusement amélioré et le soleil a souri sur la ville en fête.

Les bestiaux

C'est sur le vaste champ de foire, route de Châteaumeillant, qu'a lieu l'exposition des magnifiques bovins, représentants de la race charolaise, et des chevaux nombreux dans cette région du Berry.

Huit cheptels se disputent les prix. Mais MM. Gohin Henri, à la Ronde, commune de Saint-Pierre-Les-Bois, et Champenier, à la Barre, commune de Marçais, l'emportent de haute main.

1 - qui sert au labourage et au travail de la terre

Le comice agricole du Châtelet en 1924

Parmi les nombreux chevaux, le lot de M. Montmasson, à la Vieille-Forêt, commune du Châtelet, se classe le premier. Il en est de même de celui de M. Bourdon, à la Breuille, commune de Saint-Pierre-Les-Bois, qui parmi 8 lots également magnifiques, emporte le premier prix.

Il y a tout à ce concours, les produits les plus variés intéressant l'agriculture rivalisent :

Le matériel agricole

On ne peut passer sans s'arrêter devant le matériel agricole le plus moderne qu'expose M. Alexandre Jarris, du Châtelet, charrues, houes perfectionnées, écrémeuses et barattes etc. MM. Michaud et Dubet de Saint-Amand, présentent leurs produits en ciment et en ciment armé, moellons, poteaux, dés et tuyaux, devant lesquels les cultivateurs de la région s'arrêtent fort intéressés, tant à cause des prix que de la perfection de la façon.

La basse-cour

Les habitants et pacifiques habitants de la basse-cour sont représentés en toutes leurs espèces.
Ce sont les superbes canards de M. Maransange, un lot complet de poules, de lapins, de canards forts beaux et de jolis pigeons couleur feu exposés par M. Lambert, de Chateauneuf.
Mme de Lestang, de Châteaumeillant, a de jolies poulettes bourbonnaises qui sont de fort précoces pondeuses.
M. Gonnet, de Marçais et Mme Galaisse-Guillot, du Châtelet, ont amené de superbes échantillons de la race Faverolles.

Les vins

On n'a, en cette saison que les vins de 1923, mais ils sont délicieux.
Les rouges et les gris de M. Dumaille Gaston et de M. Péronnet Jean, de Châteaumeillant, sont exquis. M. Jambut, du Châtelet, présente les trois couleurs, et M. Guérinat Jean, d'Ardenais, a un vin rouge qui ne cède en rien à ses concurrents.
Aussi les experts en dégustations sont-ils fort embarrassés.
Une mention toute particulière est à donner à M. Beneton, pépiniériste à Ids-Saint-Roch, pour ses plants greffés de fort belle venue.

Les blés

Dans cette région particulièrement agricole, il est regrettable que l'exposition des céréales n'ait point été plus abondante.
M. Martinat, représentant de la Maison Vilmorin, et M. Jambut Louis, du Châtelet, représentant de la Maison Jean Hem, de Douai, ont les variétés de semences les plus variées, exposées dans la salle de l'Ecole des garçons.

Les produits maraichers et agricoles

Sous le préau de l'Ecole, on visite l'exposition des produits agricoles.
Les betteraves de M. Boursier Louis, cultivateur à Pellevoisin, commune de Colombiers, sont géantes ; ses pommes de terre ne leur cèdent en rien.
Puis ce sont les légumes de MM. Aumercier Louis, Noël Auguste, cultivateurs au Châtelet et le maïs géant de M. Bonnin Denis.
Mais le clou, c'est, sans contredit, l'exposition de M. Brun, de la ferme de Cogny, près de Dun-sur-Auron.
Il y a tout, là, dans un étalage superbe, légumes les plus variés autant que d'énorme taille : betteraves, haricots, semences, fruits, melons, miel, cire et fleurs jolies.
Aussi s'attarde-t-on devant les tables où ces produits font songer à ce que peut faire sortir de la terre française un homme intelligent et instruit qui l'aime, M. Brun.

Divers

On se dispute les objets de vannerie, les élégants petits paniers de M. Noizat Baptiste, un aveugle de Saint-Jeanvrin. Une mention spéciale est à donner au jeune Cognet Raymond, apprenti ferblantier au Châtelet, qui a confectionné un joli petit alambic qui fonctionne à merveille. C'est un artiste ouvrier en herbe et son effort peut servir d'exemple aux jeunes.
Les produits vétérinaires de la maison Sassin, d'Orléans, dont il est fait une large présentation, sont fort appréciés.

Le déjeuner

Dès midi, les convives sont près d'un cent à l'Hôtel de la Tête-Noire, où M. Béguin les a traités de main de maître - c'est le mot - d'ailleurs qu'on en juge par le menu.

Melon
Jambon, Saucisson Beurre
Bar Sauce Mayonnaise
Filet de Bœuf Richelieu
Haricots verts Maitre d'Hôtel
Poulet Rôti Cresson
Salade
Tarte aux Fruits, Petits Fours
VINS
Rouge, Blanc et Gris du Pays
Champagne
Café, Cognac

C'est M. Deshoulières qui préside. Pendant le repas, au milieu des bravos, une équipe de cornemuseux et vielleux sonnent *"la Marche Lorraine"* et *"Sambre-et-Meuse"*. On applaudit MM. Aubrun, Rivière, Assimon, Auroy, Guillemain, qui du Châtelet, qui de Châteaumeillant.

A la table d'honneur sont assises les reines des communes du canton que, dans un instant, on va couronner, charmantes en leur beauté de reines éphémères.

Et puis, c'est l'heure des discours. Aux remerciements de M. le Maire du Châtelet, de M. de Maransange, nous ne pouvons que nous associer.
M. Regnault a un mot aimable pour la Presse qui, dit-il, aide puissamment les Agriculteurs.

M. Deshoulières doit être un poète ou parfois un rêveur. C'est lui qui salue les Reines en quelques mots que nous ne pouvons que résumer :
Majestés,
Vous allez dans quelques moments recevoir la Couronne Royale de L'Agriculture, la couronne la plus belle, et qui le sera d'autant plus que vos fronts la porteront, et aussi vous avez au fond du cœur l'amour du sol natal.
La mission qui nous est aujourd'hui imposée par vos admirateurs d'un jour est lourde, elle est de montrer que la terre, la vieille terre française, peut, et doit, nourrir la France.
C'est une salve d'applaudissements qui accueille cette allocution, cependant que le champagne pétille.

Le couronnement des Reines

Dès 15 heures, le champ de foire est noir de monde. Toute la campagne est là. Sur l'estrade, installée à cet effet M. Deshoulières et les Maires des communes du canton couronnent leurs reines. Quels mots aimables pour chacune ! C'est Mlle Larue Jeanne, du Châtelet, la reine des reines ; Mlle Thérèse Moreau, de St-Pierre-Les-Bois ; Mlle Maginot, de Morlac ; Mlle Juliette Thomas, de Rezay ; Mlle Martinat, de Ids-Saint-Roch ; Mlle Marie Renaud, d'Ardenais et Mlle Clémentine Aurouet, de Maisonnais.

Le défilé

Sur un grand char tout plein d'épis leurs majestés d'un jour prennent place. M. Page, Photographe à Saint-Amand, est à son poste, comme toujours, et nous conservera le souvenir artistique du défilé.
C'est un effet magnifique quand s'en vont dans la foule, de leur pas tranquille, les six grands bœufs de M. Thierry, de Larcharney, commune du Châtelet qui, pour cette heure, trainent leurs majestés.
Une noce berriaude, avec vielles et cornemuses, les suit.
A 17 heures, sous la présidence de M. Deshoulières a lieu la distribution des prix au champ de foire.
M. Deshoulières prononce un discours très applaudi.
La fête foraine cependant bat son plein qui va durer toute la nuit.

Discours prononcé le 24 aout 1924 par Monsieur DESHOULIERES, président du Syndicat du Comice agricole du Châtelet :

« Mesdames, Messieurs,
Si le concours que le vieux Comice de Saint Amand est venu encoure une fois, depuis 1795 qu'il existe, tenir au Châtelet a eu un brillant succès, c'est certainement aux agriculteurs de la région qu'il le doit ; mais une part en revient certainement aussi au maire, au Conseil municipal et aux habitants de cette ville.
En effet, ils ne sont pas de ceux qui voient un fossé creusé entre les villes et les campagnes, car ils savent que la prospérité urbaine est intimement liée à la prospérité rurale ; aussi n'ont-ils rien négligé pour prouver l'intérêt qu'ils portent aux agriculteurs.
Ils ont paré leur cité, ils ont organisé une fête, ils ont accueilli leurs hôtes au son de la vielle et de la cornemuse, et ils ont choisi, parmi les plus gracieuses jeunes filles de chaque commune du canton une reine de l'Agriculture, voulant ainsi symboliser la grandeur des services que rendent ceux qui travaillent la terre.
Mais cette municipalité a voulu faire mieux encore que de rendre à l'agriculture un hommage symbolique : elle a créé des prix qui vont être décernés aux meilleures bergeries, se souvenant que jadis les foires aux moutons du Châtelet étaient réputées, qu'à la suite des malheureuses épidémies qui ont sévi, il y a quelques années, elles ont perdu de leur valeur, et qu'il importe de les faire revivre pour le plus grand profit de la région.
J'associe donc la ville du Châtelet aux remerciements que j'adresse à tous ceux qui, présents ou absents, ont voulu seconder nos efforts.
Mais je vois ici un certain nombre de propriétaires de ce canton qui, par une généreuse souscription, nous ont permis de donner des prix importants aux métayers et aux ouvriers agricoles, qui depuis de longues années, demeurent attachés aux exploitations qui leurs sont confiées.
Je les remercie tous de la marque d'estime qu'ils donnent aux cultivateurs. Ceux-ci la méritent.
A la suite des évènements glorieux et sanglants qui viennent de bouleverser le monde, si la France est demeurée la première des nations, quoi qu'en disent quelques esprits chagrins, c'est aux agriculteurs qu'elle le doit.
Mais il faut veiller que par des vexations continuelles, par des attaques injustes, on ne les décourage pas ! Ne leur reproche-t-on pas d'être les principaux auteurs de la vie chère alors que pour produire ils sont les premiers à en subir le poids ? Combien payent-ils leurs instruments et leurs engrais ? A quel chiffre s'élève la note du maréchal et du charron ? Le mémoire du maçon qui répare les bâtiments ? Ne sommes-nous pas obligés de nous débattre avec acharnement pour conserver, au poids de l'or, les ouvriers et les domestiques indispensables, enlevés par les usines, par les compagnies de chemin de fer, par les administrations qui les attirent,

La genèse des comices agricoles

avec attrait d'une vie qui semble plus facile et plus joyeuse, mais, en réalité, n'est que dévorante et malsaine ?
N'accuse-t-on pas les agriculteurs de vendre leur bétail à des prix exorbitants, leur blé a un taux de famine ?
Qu'on y prenne garde ; si la culture du blé n'est pas rémunératrice, les champs demeureront en friche, la terre sera abandonnée et puisque le sort des villes est intimement lié à celui des campagnes, la ruine deviendra générale.
Mais loin de nous cette vision ! Nous sommes, en France, querelleurs ou plutôt taquins en paroles, nous aimons les discussions et les polémiques ; cependant lorsque les grands intérêts sont en jeu, lorsque le sort du pays est en péril, nous savons unir nos efforts et nos cœurs battent à l'unisson.

Nous en avons donné la preuve il y a dix ans, alors que le tocsin qui sonnait était un appel à l'union, appel qui n'a pas retenti dans le vide. Vaines querelles religieuses, rivalités et concurrences particulières, tout a cessé et partout les mains se sont mises dans les mains.
J'en veux prendre comme témoins ceux dont les noms sont inscrits sur cette colonne que votre piété et votre reconnaissance ont élevée aux morts de la Grande Guerre, à l'extrémité de ce champ qui nous réunit dans les travaux de la paix comme il rappelle les héros d'hier. Je les salue avec émotion et j'évoque devant eux, pour la célébrer, la concorde qui les a étroitement liés pour le salut de la France. Qu'ils soient nos modèles et que notre union dans le travail assure la prospérité de la Patrie ! »

Le comice agricole du Châtelet les 20 et 21 août 2016

Élection de la reine d'Ids-Saint-Roch

Confection de fleurs

Confection de fleurs

Confection de fleurs

Construction du char

Confection de fleurs

Confection de fleurs

L'histoire - Le rôle de la cavalerie pendant la première guerre mondiale

Le 25 septembre 1915, l'offensive de Champagne est marquée par un fait d'armes aussi brillant que surréaliste : en plein no man's land, deux escadrons de cavalerie française chargent au beau milieu des trous d'obus et des tranchées et contribuent à la prise d'un puissant fortin allemand. En réalité, après un an d'une impitoyable lutte de tranchées sur le front ouest, cet exploit unique et sans lendemain représente l'une des dernières manifestations anachroniques d'une époque qui s'achève dans le fracas d'une guerre industrielle. C'est en quelque sorte, la dernière charge de cavalerie.

Jusqu'alors, la cavalerie française n'a joué qu'un rôle secondaire dans les combats. D'abord utilisée dans le cadre de ses prérogatives classiques, la reconnaissance et la couverture, elle n'a pas répondu aux attentes durant la guerre de mouvement, ni pendant la bataille des frontières. Seul le raid audacieux de la 5e division de cavalerie qui pendant deux jours sème l'inquiétude sur les arrières de la 1ère armée allemande, avec notamment la fameuse charge de l'escadron du lieutenant de Gironde (16e dragons) contre un parc d'aviation allemand, a démontré tout le potentiel qu'on aurait pu tirer de cette arme.
L'immobilisation des lignes sur le front ouest marque une rupture dans l'utilisation de la cavalerie. Dès la fin 1914, celle-ci doit fournir des unités à pied afin de combattre aux côtés de l'infanterie ou pour garder les tranchées. Le combat à pied faisait certes déjà partie des attributions de la cavalerie, mais il prend désormais une part prépondérante de façon permanente. La cavalerie est forcée de s'adapter à la guerre des tranchées, mais fort heureusement, ne renonce pas pour autant au cheval.

Des perspectives ambitieuses à partir de l'été 1915 s'offrent à nouveau aux éléments montés. En effet, suite à l'échec d'Artois, le principe de la coopération active de la cavalerie dans l'offensive tel qu'il est déjà établi par les instructions d'avant-guerre est solennellement réaffirmé en date du 18 juin 1915. Son rôle dans l'attaque est précisé dans une note du 14 août 1915 suivant : non seulement la cavalerie sera chargée d'exploiter la rupture lors de la prochaine offensive, mais elle devra pour cela être poussée au plus près des vagues d'infanterie. Il faut rappeler ici la particularité de la cavalerie, qui se compose à la fois de grandes unités autonomes, les divisions de cavalerie, et de fractions isolées rattachées aux grandes unités de toutes armes, les escadrons divisionnaires et les régiments de corps d'armée.

La cavalerie va donc être employée pour ses qualités propres de surprise et de vitesse, mais on est encore loin d'une chevauchée idéale. Comme le reconnaît cette même note : « il ne peut être question de franchir aux allures vives les innombrables boyaux et tranchées qui coupent le terrain des attaques, ni de se ruer sur des réseaux de fil de fer intacts. » En effet, la traversée du champ de bataille exige une minutie préparation. C'est ainsi qu'en prévision de l'attaque de Champagne, chaque régiment de cavalerie de corps reçoit l'ordre de former et instruire 80 cavaliers à pied qui, munis d'outils, s'élanceront à la suite de l'infanterie avec mission exclusive d'ouvrir les passages et de jalonner les pistes nécessaires aux escadrons montés. De leur côté, les cavaliers doivent entraîner leurs chevaux, montés ou en main, à franchir des tranchées sur des ponceaux de madriers ou de rondins, ou à suivre des boyaux. Le 25 septembre 1915, pour la première fois dans une grande offensive, l'infanterie des huit corps d'armée d'attaque va donc être suivie de près par son régiment de cavalerie de corps. C'est donc avec l'épisode de la charge du 5e hussards que l'emploi de la cavalerie lors de l'offensive de Champagne a connu son plus bel aboutissement et en même temps, montré toutes ses limites. Pourtant chaque grande offensive (Champagne 1915, Somme 1916, Aisne 1917) constitue une déception, mais aussi l'espoir de se rattraper sur la suivante. Tributaires des autres armes, les cavaliers sont à chaque fois condamnés à observer de loin le front.

Si la cavalerie a pu jouer un rôle sur certains théâtres d'opérations comme en Russie, en Syrie ou en Palestine, en revanche sur le front occidental, les conditions de son utilisation ne seront jamais réunies, a fortiori pour la fameuse exploitation de la percée.

Le fait d'arme du 5e hussards, tout anecdotique qu'il paraisse, constitue dans le contexte de la guerre de tranchées, la première et la dernière charge de la cavalerie française sur le front occidental contre une position fortifiée. Celle-ci marque le début du lent déclin d'une arme qui, en 1939, mobilisera pourtant encore des régiments de cavaliers montés.

Sources : revue « Tranchées » Extrait de l'article de Franck Beauclerc

Mairie d'Ids-Saint-Roch

www.ids-saint-roch.fr